

Fondation 2^{ème} pilier swissstaffing

Rapport annuel de gestion Exercice 2015

- Editorial
- Présentation de la Fondation
- Evolution des effectifs
- Evolution de la fortune
- Situation financière
- Principales activités et actualités
- Organisation de la Fondation

Neuchâtel, juin 2016



Editorial

Chère lectrice,
Cher lecteur,

Le présent rapport annuel de gestion consacré à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 reprend le désormais traditionnel contenu informatif. Elément-clé d'une bonne communication, ce document est destiné à être mis à disposition des personnes assurées au sein de notre Fondation, par l'intermédiaire de leur employeur. Nous attachons une très grande importance au respect des principes de gouvernance et de transparence, raison pour laquelle nous insistons dans cet éditorial déjà sur la nécessité de transmettre ce type d'information à ses destinataires. Nous remercions d'avance les responsables des entreprises affiliées pour leur soutien dans cet effort.

Par ailleurs, la Fondation tient des exemplaires supplémentaires à disposition en cas de demande. Enfin, ce rapport est également destiné à la publication sur le site Internet de l'association **swissstaffing**.

L'année 2015 aura été marquée par une très forte volatilité des marchés financiers, avec pour conséquence une performance des placements de la Fondation de **1.7%**, toutefois supérieure à la moyenne de l'ensemble des caisses de pensions suisses qui se situe entre 0.7% et 0.9%.

Du côté des activités consacrées spécifiquement aux plans de prévoyance, notre Conseil de Fondation a notamment élaboré des projets, respectivement pris des décisions importantes dans les domaines suivants :

- Une nouvelle revue du niveau des cotisations (part employé et part employeur) consacrées à la couverture des risques d'invalidité et de décès, qui a débouché sur une **quatrième baisse consécutive des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2016, avec une garantie jusqu'au 31 décembre 2018.**
- Une augmentation du taux d'intérêts crédités sur les avoirs de vieillesse avec une augmentation de 1% du taux de rémunération, **soit de 2% supérieur au taux d'intérêt minimum** (3.75% dès le 1^{er} juillet 2015 et 3.25% dès le 1^{er} janvier 2016).
- **Une indexation de 2% des rentes de tous les bénéficiaires** de rentes avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Enfin, nous vous informons qu'au 31 décembre 2015, le degré de couverture de la Fondation était de 135.16% (au 31 décembre 2014 : 146.58%), ce qui signifie une assise financière toujours très solide.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Cordialement,



Georg Staub
Président

Delphine Mehmeti
Coordinatrice

Neuchâtel, juin 2016

Présentation de la Fondation

La Fondation 2^{ème} pilier swiss**staffing** a été créée le 1^{er} janvier 1985 pour satisfaire aux besoins de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Conçue au départ expressément pour combler les besoins spécifiques des entreprises de travail temporaire et de leurs collaborateurs, elle garantit toutes les prestations prévues par les lois et ordonnances relatives à la prévoyance professionnelle.

La Fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'AS-SO (Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale), son autorité de surveillance, et est enregistrée au sens de l'art. 48 LPP, participant ainsi à l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire.

Toutes les entreprises membres de l'association swiss**staffing** peuvent ainsi répondre à l'obligation légale qui incombe aux employeurs en matière de prévoyance professionnelle en s'affiliant à notre Fondation. De plus, les conditions-cadres fixées par la CCT Location de services (convention collective de travail de la branche du travail temporaire) sont garanties en termes de prévoyance professionnelle par l'intermédiaire de la Fondation.

Notre Fondation offre également la possibilité d'affilier le personnel interne des entreprises de placement en général, et ouvre ainsi des perspectives supplémentaires dans le domaine de la prévoyance extra-obligatoire pour celles qui le désirent.

La Fondation 2^{ème} pilier swiss**staffing** est une institution à but non lucratif et veille à une bonne gestion des risques et des frais. Concernant ses coûts de fonctionnement, la Fondation pratique une politique transparente et a l'avantage de montrer des taux très bas en comparaison avec les autres institutions de prévoyance de la branche :

- frais de gestion de la fortune : CHF 126.- par an et par destinataire ou 0.67% de la fortune sous gestion ;
- frais d'administration générale : CHF 134.- par an et par destinataire ;
- coût de fonctionnement total : CHF 260.- par an et par destinataire.

Géré depuis de nombreuses années par Aon Hewitt (Suisse) SA (à l'époque: PRASA, puis Hewitt Associates SA), à Neuchâtel, l'effectif de notre Fondation s'établit actuellement à plus de 240 conventions d'adhésion, représentant 138 sociétés actives dans la branche, et avec plus de 23'000 assurés actifs et pensionnés au total. Ce qui représente pour 2015 près de 266'000 annonces de salaires, 32'153 nouvelles affiliations et 32'856 sorties.

Son organe dirigeant, le Conseil de Fondation, est composé de 6 membres, tous issus de la branche ou en ayant une connaissance approfondie (voir la composition en page 9)

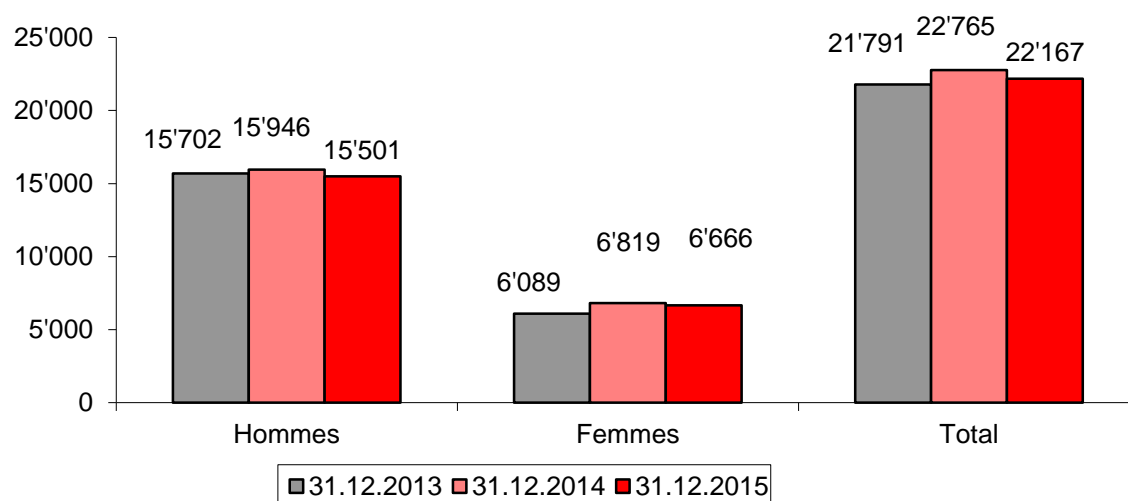
Evolution des effectifs

Assurés actifs

Au 31 décembre 2015, la Fondation gérait la prévoyance professionnelle de personnel temporaire dans le cadre de 160 conventions d'adhésion, contre 174 au 31 décembre 2014.

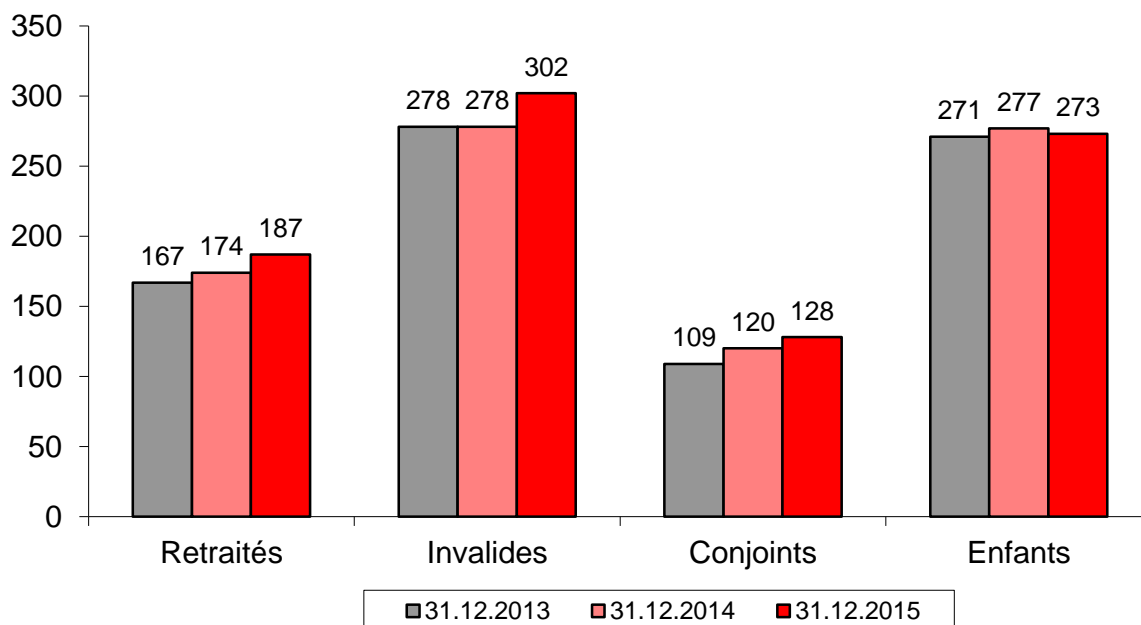
Par ailleurs, 83 employeurs avaient leur personnel fixe affilié au sein de la Fondation par le biais d'une convention d'adhésion, contre 78 l'année précédente.

L'évolution des assurés actifs de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. On note une légère diminution de l'effectif durant l'exercice sous revue.



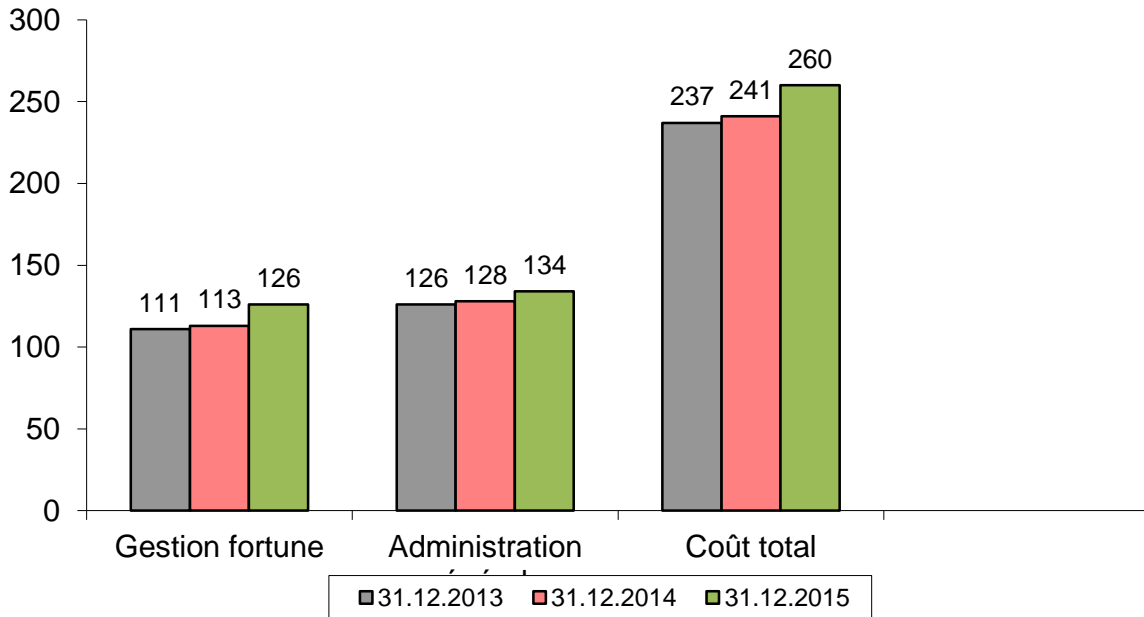
Pensionnés

L'effectif total des bénéficiaires de rentes a passablement augmenté (890 rentes versées au 31 décembre 2015, contre 849 au 31 décembre 2014). On remarque une augmentation linéaire des retraités et de conjoints, tandis que les cas d'invalidité ont fortement augmentés. Les rentes d'enfants sont quant à elles en diminution.



Frais de gestion

L'évolution des frais de gestion de la Fondation est représentée dans le graphique ci-dessous. L'augmentation des frais de gestion provient principalement d'une augmentation de la fortune placée, d'une augmentation des mouvements de personnel et d'une diminution de l'effectif qui est passé de 23'600 assurés en 2014 à 23'000 assurés en 2015.



Evolution de la fortune

Fortune

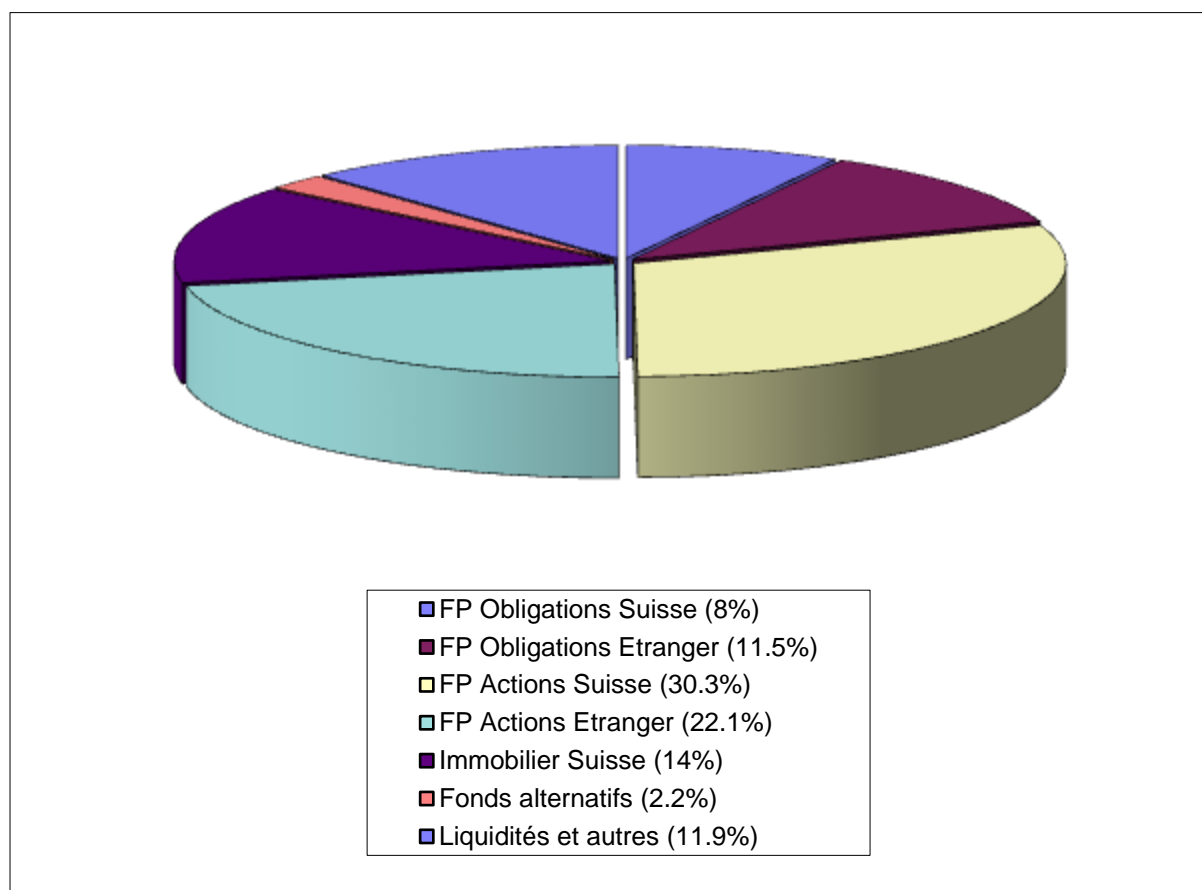
La fortune à disposition de la Fondation pour couvrir ses engagements de prévoyance comprend les actifs figurant au bilan à la valeur du marché, diminués des dettes. Cette fortune s'est élevée à CHF 373'726'646.- au 31 décembre 2015 (contre CHF 350'453'626.- au 31 décembre 2014), soit une nouvelle croissance de plus de 6%.

Réserve de fluctuation de valeurs

Cette réserve, constituée pour compenser les variations des marchés financiers, atteignait au 31 décembre 2015 pour la **septième fois consécutive** sa valeur cible, qui se situe à **25%** de la somme des engagements d'assurance et des provisions techniques constituées de la Fondation. Elle s'élevait au 31 décembre 2015 à CHF 69'127'708.-.

Structure de la fortune sous gestion

Dans la structure de la fortune sous gestion de la Fondation au 31 décembre 2015, le graphique ci-après fait apparaître la part prépondérante de fonds de placement en actions (entre 20% et 30%), ainsi qu'une part désormais importante de l'investissement en immobilier suisse (14%). La part des fonds de placements en obligations suisses ne représente désormais plus que 8%. Les placements répondent toutefois toujours aux objectifs de prudence que s'est fixés le Conseil de Fondation.



Situation financière

Bilan

Le bilan permet notamment de vérifier si la fortune disponible de la Fondation couvre les engagements d'assurance et les provisions techniques constituées.

Dans le tableau ci-dessous, nous comparons la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2015 avec celle au 31 décembre 2014, les capitaux de prévoyance étant actuellement déterminés avec les bases techniques LPP 2010 à 3%.

	Situation financière au	
	31.12.2015	31.12.2014
Total de l'actif	430'821'342.78	396'247'100.55
Dettes	- 55'926'365.16	- 44'727'215.20
Compte de régularisation passif	- 486'434.10	- 1'059'631.10
Réserve de cotisations de l'employeur	-681'897.50	-6'628.50
Réserve de fluctuation de valeurs	- 69'127'708.26	- 59'772'362.96
Fortune disponible	304'598'937.76	290'681'262.79
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
- Capital de prévoyance assurés actifs	-161'959'955.05	- 150'973'974.85
- Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	- 77'325'997.00	- 69'648'826.00
- Passifs provenant de contrats d'assurance	- 804'881.00	- 876'651.00
- Provisions techniques	- 36'420'000.00	- 17'590'000.00
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	- 276'510'833.05	- 239'089'451.85
Capital de la fondation	- 1'000.00	- 1'000.00
Fonds libres	28'087'104.71	51'590'810.94

Degré de couverture selon OPP 2

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune disponible et les engagements de prévoyance où :

- la fortune disponible correspond au total des postes de l'actif du bilan diminués des dettes, du compte de régularisation des passifs et des éventuelles provisions non techniques, et
- les engagements sont composés des capitaux de prévoyance de tous les assurés, des passifs provenant de contrats d'assurance et des provisions techniques.

Au 31 décembre 2015, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 était de 135.16% contre 146.58% au 31 décembre 2014. Malgré une baisse du degré de couverture, notre Fondation a pu maintenir une situation que l'on peut qualifier de saine et favorable, grâce notamment à sa bonne structure démographique.

Evolution de la situation financière

L'année 2015 a ainsi été marquée par une forte volatilité des marchés financiers. Les résultats liés à la gestion de fortune sont toutefois encore positifs, avec une performance annuelle qui s'est élevée à 1.7%. La Fondation génère toujours des gains sur les processus risques invalidité/décès et sur les frais d'administration, mais toutefois, en raison notamment de la création de nouvelles provisions techniques, le résultat de l'année 2015 a été négatif (CHF 14'148'360.93). Toutefois, la réserve de fluctuation de valeurs a pu être maintenue à son niveau cible. Les fonds libres ont, finalement, diminué pour se situer à CHF 28'088'105.-.

En conclusion: Les fondements de notre Fondation demeurent solides.

Evolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse

Les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés en 2015 au taux d'intérêt de 2.75% du 1^{er} janvier au 30 juin, puis de 3.75% du 1^{er} juillet au 31 décembre, ce qui représente un taux moyen de **3.25%**, soit 1.5% de plus que le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral. Pour l'année 2016, le taux d'intérêt a été fixé à 3.25% par le Conseil de Fondation, soit supérieur de 2% au taux minimal décidé par le gouvernement, afin de faire participer les assurés actifs de la Fondation à sa bonne santé financière.

Le graphique suivant montre l'évolution du taux de rémunération des avoirs de vieillesse dans la Fondation durant les 21 dernières années (la courbe en rouge montre l'évolution du taux minimum LPP, par comparaison).



Rentes en cours au 1^{er} janvier 2016

Le Conseil de Fondation, souhaitant également faire participer les bénéficiaires de rentes aux résultats positifs de la Fondation, a décidé **d'indexer les rentes de tous les bénéficiaires de rentes de 2% avec effet au 1^{er} janvier 2016**. Dans sa réflexion, il a également tenu compte de sa volonté de poursuivre une politique durable en matière de gestion financière.

Principales activités et actualités

Durant l'exercice sous revue et pendant les premiers mois de l'année 2016, le Conseil de Fondation a pris un certain nombre de décisions qui ont été implémentées avec la collaboration de la société gérante, dont les principales sont résumées ci-après, ainsi que d'autres événements significatifs.

Nouvelle diminution des cotisations risques au 1^{er} janvier 2016

Pour mémoire, le Conseil de Fondation a déjà procédé à 3 reprises, depuis le 1^{er} janvier 2012, à des diminutions des cotisations destinées à couvrir les risques actuariels d'invalidité et de décès, d'une part, et à couvrir les frais d'administration, d'autre part. En effet, les premières ont passé de 3.0% à 2.0% et les secondes de 1.0% à 0.8%, soit au total de 4.0% à 2.8%.

Le Conseil de Fondation ayant constaté que la gestion des risques demeurait comme jusqu'ici sous contrôle, et que les résultats enregistrés permettaient même d'envisager une nouvelle diminution des cotisations, nous avons le plaisir de vous informer qu'avec effet au **1^{er} janvier 2016, avec une garantie jusqu'au 31 décembre 2018**, les taux des cotisations risques et frais se présenteront de la manière suivante (en % du salaire assuré):

Nouveaux taux dès le 1^{er} janvier 2016

Taux de cotisation pour les risque invalidité et décès: **1.8%** au lieu de 2.0%

Taux de cotisation pour les frais administratifs: **0.6%** au lieu de 0.8%

Total: **2.4%** au lieu de 2.8%

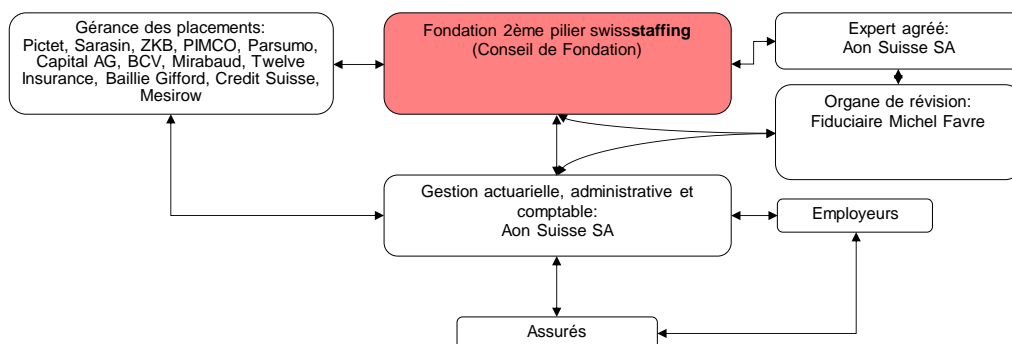
La baisse équivaut par conséquent à 0.4% du salaire assuré, répartis paritairement entre les employeurs (0.2%) et les employés (0.2%).

Exercice du droit de vote en tant qu'actionnaire

La Fondation a exercé son droit de vote par voie de correspondance en déléguant ses droits de vote à un représentant indépendant et neutre.

Organisation de la Fondation

Les principaux intervenants dans l'organisation de la Fondation sont les suivants:



Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il administre cette dernière et la représente à l'égard des tiers. La période en cours a débuté en 2015 et portera jusqu'en 2020. Le Conseil de Fondation est actuellement composé comme suit :

Représentants de l'employeur :

- M. Georg Staub, Président
- Mme Myra Fischer-Rosinger, Membre
- M. Roger Guthauser, Membre

Représentants des employés :

- M. Aldo Ferrari, Membre
- M^{me} Irène Righetti, Membre
- Mme Karin Zihlmann, **Membre dès le 1^{er} juin 2016**

Distribution: Employeurs affiliés
Association swissstaffing
Société gérante
Autorité de surveillance
Organe de révision